

Québec, le 28 janvier 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 24 novembre dernier, le député de Laurier-Dorion, m'interrogeait au sujet du *Programme des personnes réfugiées à l'étranger – volet Parrainage collectif*.

Le parrainage collectif est d'abord et avant tout un des moyens mis de l'avant par notre gouvernement pour assurer le respect des engagements humanitaires du Québec à l'international.

Le Québec est une terre d'accueil exceptionnelle. À ce titre, la nation québécoise a toujours été au rendez-vous des appels à la solidarité humanitaire dans les moments de crise mondiale. Le parrainage collectif s'inscrit dans cette tradition et concrétise nos engagements sur la scène humanitaire internationale. La nation québécoise s'est toujours montrée solidaire des peuples durement éprouvés par des crises, comme ce fut notamment le cas pour les réfugiés syriens en 2016.

Ce programme, comme tous les programmes d'immigration du Québec, se construit et s'administre dans un esprit constant de collaboration et d'amélioration continue avec nos différents partenaires et clientèles. Améliorer l'ensemble des processus migratoires, pour en faire des processus efficaces et

équitable, est un engagement de notre gouvernement. Nous déployons quotidiennement tous les efforts nécessaires au respect de cet engagement.

Le nouvel arrêté ministériel sur la gestion des demandes dans le cadre du *Programme des personnes réfugiées à l'étranger – volet Parrainage collectif* ne fait pas que maintenir le seuil de notre engagement dans ce programme, mais il apporte plusieurs réformes procédurales qui traduisent clairement notre volonté de mieux répondre aux besoins des personnes parrainées. En ce sens, le processus de réception des demandes sera amélioré afin qu'il soit entièrement numérique.

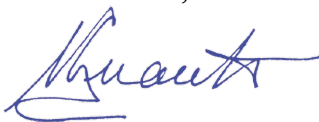
Il est important de noter que des allégations sérieuses ont été soumises à notre attention qui portent à croire que l'intégrité de ce programme a été mise en péril et que des organismes en auraient tiré profit. C'est pourquoi j'ai suspendu temporairement le volet du programme visant les organismes pour permettre aux autorités concernées de mener les enquêtes qu'elles jugent appropriées.

Par ailleurs, précisons que le nombre de demandes d'engagement à recevoir pour ce programme est le même que celui des dernières années. Ainsi, 750 demandes d'engagement pourront être présentées par les groupes de 2 à 5 personnes physiques, permettant au Québec de réaffirmer son engagement envers l'immigration humanitaire tout en préservant l'intégrité de ce programme.

En terminant, je tiens à préciser que la révision de ce programme, qui inclura les conclusions des enquêtes en cours, mènera à une réforme du programme. En tenant compte de l'avis de nos partenaires et clientèles, cette réforme fera partie d'un système d'immigration moderne et adapté aux besoins du Québec de demain.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nadine Girault', with a stylized flourish at the end.

Nadine Girault